

RÉUNION DU 18 Janvier 2019 à Saint Péray

Présents : Mrs CHANEAC, VALAYER, CHAIZE, BOSSY, PRINTEMPS , BEAUSSIER, POIRIER, COURTIAL, FONTANEL, GIRAUD, HILAIRE, SOBczyk, MAURIN, DUPIN, BESSON, Mme OLIVIERI, Mme PEYROUSE

Absents Excusés : Mrs SINTES, STANCO, DELICHERE, DESMARTIN, OZIL JM , SOUCHE, OZIL D, PASTRE, AYMARD, MALCLES, BERTHON, GUYARD, MAZOYER, Mme SERRIERES.

☞ Ouverture de séance par Alain Chanéac à 17h15 qui souhaite la bienvenue et remercie les personnes présentes à cette réunion

➤ Présentation de Messieurs Michel FAURITE, Jean-Luc FLATTOT et Pierre PLANTIER, qui souhaitent s'investir dans le fonctionnement du comité.

➤ Point sur les licences : à ce jour 2548 licences ont été éditées soit un manque de 94 licences par rapport à la saison précédente. Le président souhaite que ce chiffre soit ramené à zéro, peut-être par la prise de licences des personnes qui n'ont qu'une « carte sociétaire » dans l'association. Intervention de Pierre Plantier (AS Cornas) qui dit que les cartes sociétaires ont très souvent un but financier, car pas d'aide suffisante des collectivités pour fonctionner. Claudine Peyrouse insiste sur le certificat médical, et indique que certaines AS laissent jouer sans licence, cela met en cause la crédibilité du CBD si le concours est déclaré, et cela engage la responsabilité des organisateurs en cas de problème ... Jean-Claude Sobczyk dit qu'il est anormal que ce soient les assesseurs qui contrôlent les licences, C Peyrouse lui répond que c'est le règlement fédéral, et qu'on ne peut pas le changer.

Il est fait un comparatif avec la pétanque, où chaque association a un logiciel et un lecteur informatique. Ce qui nécessite un investissement important. Robert Bossy intervient en disant que cela n'est pas comparable, la pétanque est en progression, nous non.

➤ Développement et labellisation des AS : 8 AS ardéchoises ont perçu une aide de la fédération grâce à leur labellisation. Incompréhension de certains sur ces attributions, il est rappelé que c'est la FFSB qui donne ces aides selon plusieurs critères (jeunes, féminines, âge, nouveaux pratiquants) en aucun cas le CBD intervient sur ces labellisations, R Bossy fait remarquer le manque de communication et la diffusion trop tardive du plan de développement, A Chanéac lui répond que les informations ont été données aux AS et secteurs lorsqu'elles ont été connues par le comité.

➤ Côté Finances :

▪ Budget Jeunes :

Le CBD 07 a travaillé à simplifier la répartition des aides attribuées aux centres de formation et écoles de boules. Le montant total des aides serait équivalent, le changement interviendrait sur le versement de février, qui jusqu'alors était basé sur un système de points, il est proposé de verser un fixe par licence jeune (20.00 €) et un bonus par nombre de licences (+100€ si =/+ 10 licences, et + 200€ si =/+ 20 licences jeunes), le montant total est égal à ce qui était versé par le système points. Pour les activités, rien ne change, les indemnités pour les Championnats AURA et FFSB sont reversées majorées de la part du CBD07, et en fin de saison, les indemnités kilométriques sont versées aux centres qui ont des jeunes qui ont participé aux différentes journées qualificatives 26/07 ou multi 42.

Cette proposition du CBD07 est mise à l'étude et la Commission des Jeunes statuera.

▪ Sport adapté :

Le CBD07 a bénéficié de 800 € de subvention CNDS et 500 € de subvention FFSB.

Il est décidé que les 500 € restent dans la trésorerie du comité pour indemniser les déplacements et les interventions ponctuelles.

Les 800 € seront partagés à part égales entre les sections de Talencieux et Aubenas (qui ont des conventions avec des établissements –L’Envol et Les Babelous -). Aide pour cette saison et qui sera reconduite les saisons prochaines à condition de subventions équivalentes.

Antony Stanco, CTSD de l’Ardèche, qui intervient régulièrement sur l’AS de Talencieux, se verra indemnisé par cette AS s’il doit continuer à travailler pour cette section à Talencieux.

▪ Féminines :

Le CBD07 a bénéficié d’une subvention CNDS de 700 € pour les féminines. La trésorerie de la commission fait apparaître un solde positif de 1700 €. Cette trésorerie montre également que les actions principales sont faites en direction des féminines 3 et 4, loisir ou promotion (AS féminines, Fém’point, 12h ...).

C Peyrouse demande à ce que les joueuses de 1 et 2 Division, ainsi que les clubs sportifs féminins bénéficient également d’aide à leur fonctionnement.

Il est décidé à l’unanimité moins 1 abstention d’attribuer :

- Equipe F1 : 640 € (Faure Aubenas)
- Equipes F2 : 320 € (Chopard Annonay, Peyrouse Aubenas, Astier Lamastre), soit 960 €
- Clubs féminins : 300 € (St Victor et Aubenas), soit 600 €
- Reste en trésorerie féminine : 200 €

▪ Grille pour déplacements représentants CBD :

Afin d’homogénéiser le tarif des déplacements, il est demandé aux personnes représentant le comité lors de réunions, manifestations, championnats de fournir des justificatifs et de respecter les remboursements maximum, votés à l’unanimité :

- Km A/R : 0.30 € du km + frais autoroute
- Repas midi : 17.00 €
- Repas du soir : 20.00 €
- Nuitée petit déjeuner compris : 70.00 €

➤ Congrès :

Il est émis par plusieurs le souhait de refaire le congrès sur la journée du dimanche, avec repas. Alain Chanéac redit que la formule est laissée au choix de l’organisateur (soit samedi après-midi, soit dimanche journée).

Le congrès 2018 qui a eu lieu à Privas, a eu trop peu d’AS représentées. Doit-on pénaliser les AS absentes ? Il est demandé aux présidents d’AS d’en parler lors de leurs réunions. Pour R Bossy, c’est un constat d’échec.

Il est rappelé que les dirigeants peuvent déléguer à un ou plusieurs licenciés la participation à cette assemblée générale.

Michel Beaussier fait remarquer que la moyenne d’âge des licenciés est un frein aux longs déplacements sur un vaste territoire ardéchois.

En 2019, le congrès sera organisé par le secteur de Lamastre, il se tiendra à St Martin de Valamas le Samedi 26 Octobre 2019.

Il est demandé aux organisateurs de fournir le budget final de cette journée.

➤ Divers :

▪ Suite à la perte d’un qualifié vétérane (plus que 2, la Haute Loire ayant été oubliée en 2018), qui soulève l’indignation de plusieurs, il est demandé des explications à ces pertes de qualifiés (idem AS et QM3...). Le nombre de qualifiés est attribué par la FFSB en fonction des participations aux éliminatoires. Des doutes sont émis sur la véracité des chiffres fournis par certains Comités. A voir avec la fédération.

Le fédéral, qui a lieu à Valvignères, restera sur une formule à 24 équipes qualifiées par les secteurs.

▪ Qualificatifs M3: En raison de la perte d’un qualifié pour l’Ardèche, il n’y aura aucune équipe qualifiée à l’issue du 4ème concours. Seront qualifiés : le premier du classement général après le 5ème concours et le vainqueur de ce même concours

- Transformation de concours : en informer le CBD. Les concours nationaux sont facturés sur la participation ; propagande, facturés sur le nombre d'équipes annoncées sur calendrier

- Concours : transmettre au CBD : l'ordre de mission de l'arbitre, le déroulement des parties, les fiches points en comptabilisant le nombre de parties gagnées (y compris Offices) dans les 48H

- Trophée de France qualificatif à Tournon le 12 mai 2019, finale nationale à Vals les Bains organisée par le CBD 07, les 7 et 8 septembre 2019.

Une aide précieuse nous est apportée par l'AEB Vals qui a organisé l'édition 2018.

Demande est faite à tous les secteurs de participer, et de fournir au plus tôt (maxi fin mars) au comité la liste des personnes souhaitant aider, nous préciser l'identité du bénévole et son souhait de poste (jeux, buvette, sandwich, préparation salle et repas ...) de façon à planifier des groupes et des horaires de travail.

Aides espérées à ce jour: Ville de Vals 2000€, Région AURA 3000€, département Ardèche 2000€

Les bénéficiaires seront répartis aux AS représentées au prorata de la participation

- Communication de la commission féminine : relance des 12h féminines à Charmes. Ce concours est considéré comme une journée de développement. Il y aura donc obligation d'une joueuse non licenciée dans chaque équipe. Le concours est annoncé pour 16 équipes. Ce chiffre pourra évoluer à la hausse (en nombre pair) s'il y a des équipes supplémentaires désirant participer.

- Arbitrage :

Une formation pour arbitre Traditionnel est organisée en Ardèche, début 9 février, examen 29 juin 2019, avec alternance de journées théoriques et pratiques. 4 personnes sont inscrites pour l'Ardèche.

Arbitre local : R Bossy demande s'il est prévu une autre session de formation arbitre local, C

Peyrouse dit que c'est demandé sur un week-end et le plus dur étant de trouver une date !

Pour les arbitres locaux existants, le plus compliqué est de se faire respecter par les joueurs, et c'est fort dommage. Un brassard est commandé à la FFSB, il sera donné aux AS ayant des arbitres locaux. Quelques précisions sur le règlement, en particulier sur la nouvelle règle pour les 7.50m, explications de C Peyrouse pour ce point précis.

➤ Constitution de commissions :

Dans un but de structuration du comité, il avait été souhaité de créer des commissions, groupes de travail spécifiques.

Il est rappelé que chaque commission est autonome, chargée de rapporter ses travaux au comité directeur. Elle se compose de plusieurs licenciés du CBD07, nomme un président de commission (ou au moins un interlocuteur unique avec le Comité), les commissions n'ont pas pouvoir de décision.

Pour certaines commissions, 2 à 3 réunions annuelles seront à prévoir, ce sera à la commission et à son responsable de trouver dates et lieux, le CBD07 devra en être averti, il est recommandé (dans la mesure du possible) de covoiturer et le comité indemniser les km pour ces réunions.

Dans tous les cas, les travaux effectués dans les commissions devront être portés à la connaissance du CBD, transmettre à comiteboulisme-ardeche@wanadoo.fr les comptes-rendus de vos avancées.

- Commission Jeunes :

Elle aura à charge le suivi sportif et financier des CFB et écoles de boules, l'élaboration d'un calendrier jeunes, la gestion de la saison sportive (suivi des compétitions, des stages), le développement

Composition :

- Antony STANCO, CTSD de l'Ardèche
- Gaby HILAIRE
- Roland MAIRE
- Claudine PEYROUSE
- Roland PRINTEMPS
- Marc VALAYER

- Commission Féminines

Elle aura à charge la gestion de la saison sportive (suivi des compétitions, des championnats), le développement, les demandes d'aides spécifiques aux organisations féminines (AS ¾, 12h,), la collecte de résultats des féminines ardéchoises...

Composition :

- Michel AYMARD, Président
- Isabelle GRANGE
- Martine OLIVIERI
- Cathy PAGES
- Marie-Thérèse SERRIERES
- Jean-Claude SOBCZYK
- Sylvaine VIGOUROUX

- Commission Communication

Afin d'aider Michel Pastre à collecter les infos dans les secteurs (concours, évènements, actions ...), il est demandé à chaque secteur de faire un effort de représentation.

Composition :

- Michel PASTRE, Président
- Robert BOSSY
- Maryse CHIROL
- Didier MALCLES
- Laurent GIRAUD
- Pierre PLANTIER

Petit rappel : Attention aux tenues. Aucune publication sur le site du CBD de photos avec des équipes sans tenue uniforme.

- Commission Sport Adapté – Sport Santé (à étoffer)

Composition :

- Antony STANCO, CTSD Ardèche
- Roland PRINTEMPS
- Claudine PEYROUSE
- Laure MUNOZ, sous réserve de son accord

- Commission Traditionnelle et Sportive

Elle aura à charge l'organisation et le suivi des concours qualificatifs, le contrôle sur le terrain (plan et conformité des jeux et de la structure) pour les fédéraux, relations avec les organisateurs de championnats Ardèche, etc....

Composition :

- Alain DELICHERE
- Michel BEAUSSIER
- Michel FAURITE
- Jean-Luc FLATTOT
- Gilbert FONTANEL
- Hubert FRAYSSE
- Gaby HILAIRE
- Pierre PLANTIER
- Marc VALAYER

- Commission Contrôleurs aux Comptes (inchangée)

- Gilbert CHAIZE
- Jean-François MAURIN

- Commission Contrôle et Validation
Elle aura à charge de vérifier les données sur calendrier départemental et tous documents devant être publiés
Composition :
 - Michel BEAUSSIER
 - Robert BOSSY
 - Claudine PEYROUSE
 - Jean-Claude SOBCZYK

- Commission Arbitrage (inchangée)
Composition :
 - Jean-Marc OZIL, Président
 - Claude THEOULLIER, Vice Président
 - Claudine PEYROUSE, Secrétaire, à charge du planning
 - Membres : tous les arbitres de l'Ardèche

- Commission Discipline (inchangée)
 - Gaby HILAIRE, Président
 - Gilbert CHAIZE
 - Daniel OZIL
 - Michel BEAUSSIER
 - Robert BOURRET
 - Raymond AVENAS
 - Jean-Louis BLACHON

Ont été cooptés à l'unanimité les nouveaux arrivants :

Cathy PAGES – Isabelle GRANGE - Sylvaine VIGOUROUX – Maryse CHIROL – Roland MAIRE – Michel FAURITE – Jean-Luc FLATTOT – Pierre PLANTIER – et Laure MUNOZ (si membre Com. Sport Adapté/ Sport Santé).

Il est demandé à toutes les personnes cooptées de faire passer le plus rapidement possible par mail au Comité (comitebouliste-ardeche@wanadoo.fr) leurs coordonnées personnelles : adresse postale, téléphone et mail, pour mise à jour.

Il est également demandé à toutes ces personnes d'indiquer leur taille pour un polo qui leur sera fourni par le CBD07.



Levée de séance par Alain Chanéac à 21h20.